

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7089
vendredi 4 juillet 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADA CORSE
D'INFORMAZIONE

Quentin Sanchez

Il marche à l'envie

INTERVIEW P4À6

OPINIONS P2

ASSEMBLÉE P15

AGENDA P18

CARNETS DE BORD P19

ANNONCES LÉGALES P9

Lingua

LA LANGUE ARCHAÏQUE
DES CORSES p16

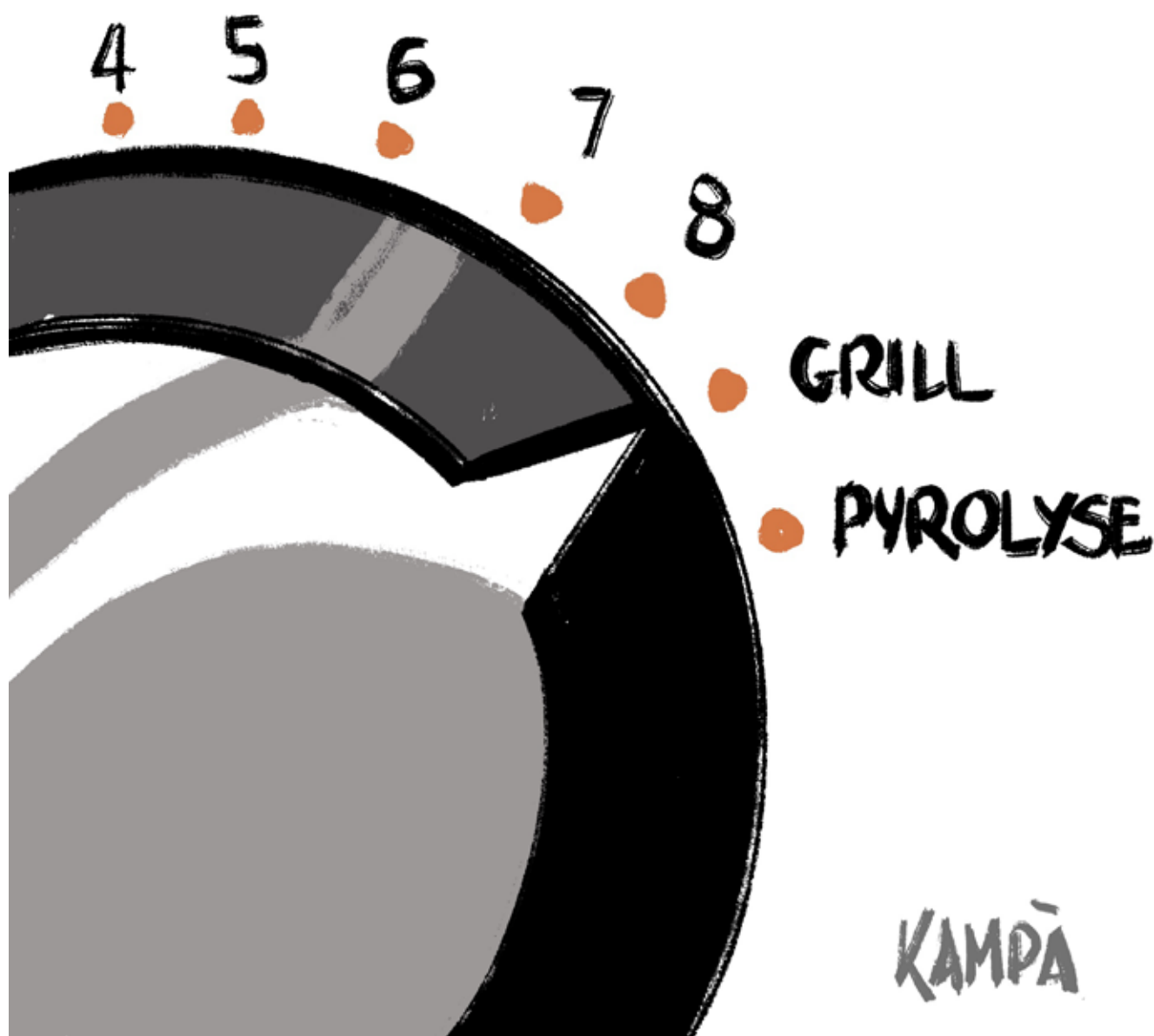


1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LA MÉTÉO DE VOTRE ÉTÉ



HUMEUR

COUP DE CHAUD

Coup de chaud. Une élévation anormale de la température du corps, due à une exposition prolongée – que ce soit sur une place de village privée de ses arbres d'antan, dans un appartement transformé en fournaise, ou sur une plage écrasée par un soleil flirtant avec les 45°C, où l'on oublie parfois de protéger sa peau...

Mais le coup de chaud peut être aussi politique, émotionnel, collectif.

En ce début d'été brûlant, la Corse, première région métropolitaine libérée en 1943, a été la première à voter une motion en faveur d'une paix juste et durable, incluant la reconnaissance d'un État palestinien. Ce vote, survenu avant même une position officielle de l'État français, a provoqué surprise, admiration, et peut-être incompréhension...

L'émotion est à fleur de peau, en Corse comme ailleurs.

Et pendant que les débats s'enflamment, les flammes, elles, ravagent nos forêts. À Quenza, Linguizzetta ou Bavella, ce sont des pompiers – eux aussi sous le coup d'un été de feu – qu'il faut saluer pour leur courage et leur dévouement.

En 1979, Éric Charden chantait déjà sur les ondes : « *L'été s'ra chaud, dans les t-shirts, dans les maillots, d'Ia Côte d'Azur à Saint-Malo* ». Aujourd'hui, en Corse, il l'est plus que jamais. ■ **Dominique PIETRI et Paul AURELLI**



À LA UNE

QUENTIN SANCHEZ

IL MARCHE À L'ENVIE

P4 À 6

ASSEMBLÉE

P15

LINGUA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

P16

AGENDA

P18

CARNETS DE BORD

P19

ANNONCES LÉGALES

P7

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**

Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@auborelli.com

Chef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Un aria più pura

Issu prima di lugliu hè statu sinonimu di una tappa decisiva inde a lotta pà una vita d'ogni ghjornu più sana. Rammintemu ch'ellu hè oramai pruibitu di fumà inde parechji lochi publichi supplementarii in Francia. Addiu à u fumu nant'à a rena longu à u mari, inde i parchi induv'elli vani à ghjucà i zitelli, vicinu à i scoli è ancu à mezu à i furessti duva ogni mocculu lampatu pò divintà una vera bomba da fà un scempiu. Un'avanzata aspittata, spirata è ancu nicissaria à dilla franca. Òn li cuntemi più i campagni di sinsibulizzazioni, i sciffri pessimi nant'à u tabacchisimu passivu, i raporti nant'à i danni pà a salute è l'ambienti di a sigaretta. Ci voli à ricunnoschia chì ci vulia abbastanza curaghju puliticu pà francà issu passu. Oghji, hè fatta è podassi ch'ellu s'hà da pudè respirà appena megliu, puru s'ella ferma sempri a pulluzioni di i vitturi, di i battelli o puru di i cintrali elettrichi. Òn si tratta micca di una guerra contr'à quilli chì fumani, ma piuttosto di una vulintà di rispittà l'aria cumuna. Issu dirittu elementariu di campà in un spaziu publicu senza essa ubligatu di svià u capu, di ritenu u so soffiu, o di spiegà à u so figliolu parchi «l'odori hè stranu quì». Fumà hè una scelta parsunali, u fattu d'un es-saci micca spostu n'hè un'altra. Sicuramenti, nant'à i reti siciali frà altru, certi mughjani dighjà à a privazioni di libertà. Ma, à quilli chì t'ani a mimoria corta, si pudia senta i listessi critichi à u mumentu induv'ellu hè statu impostu à tuttu ognunu di purtà a cinta in vittura o quandu i lochi chjosi sò stati santuarizati. Eppure, oghji, quali hè chì pinsaria à vultà in daretu? Allora iè, issu prima di lugliu, hè stata una vittoria pà l'ambienti, pà i pulmoni è pà i generazioni chì venini. Ma da fà ch'ella fussi tutali invece, ci hà da vulè à metta i mezi in anda pà fà rispittà st'interdizioni. È hè podassi à issu nivellu quì chì tuttu pudaria essa mandatu à caternu, cù effettivi di pulizza municipali micca abbastanza cunsiquenti, o una mancanza di vulintà da a parti di l'attori lucali di fà a riprissioni. Rivuluzioni o utopia? Ci lasciaremi calchi ghjornu pà custatà i fatti o l'assenza di fatti. ■ **Santu CASANOVA**

Quentin Sanchez Il marche à l'envie

*Formé au lycée de Montesoro,
passé par les cuisines de La Litorne et
de La Corniche, le chef Quentin Sanchez*

a ouvert avec son binôme

Christophe Avenoso,

son propre restaurant,

ADN, en plein centre-ville de Bastia.

À 33 ans, il vient de recevoir la dotation

« Jeunes Talents » du guide

Gault & Millau, une première en Corse.



Vous avez pris la décision d'ouvrir votre propre restaurant...

Oui, il y avait aussi une demande des clients. Des personnes nous ont suivis de La Litorne à La Corniche, qui sont deux institutions bastiaises. On a vu que les clients commençaient à nous suivre. On se demandait si c'était pour le restaurant ou pour nous. C'est aussi ça, le pari.

Vous venez d'être distingués par le Gault & Millau avec la dotation «Jeunes Talents». Que représente cette reconnaissance pour vous?

C'est plutôt un coup de pouce pour l'installation. On soumet un dossier au Gault & Millau, et si le projet est viable, qu'il les intéresse, le guide vous suit. Mais ce n'est pas automatique. C'est la première fois qu'il est accordé en Corse. Le guide suit notre parcours depuis le début. On avait déjà une jolie note à La Litorne.

Quentin Sanchez, c'est aussi un nom connu dans le monde de la restauration insulaire. Comment le prenez-vous?

Ça vaut plus que les guides. On cherche à satisfaire les clients, à gagner leur confiance. Le Gault & Millau permet de mettre un cadre sérieux sur l'affaire mais la vraie récompense, c'est d'avoir un restaurant plein. Si ça plaît aux guides, c'est le bonus.

Comment décririez-vous votre cuisine?

C'est une cuisine d'envie. On ne se met aucune barrière. C'est un peu égoïste, mais on cuisine d'abord ce qu'on aime. Une cuisine de produits essentiellement et majoritairement corses. Mais je ne fais pas de la cuisine corse. Je ne vais pas choisir un produit local juste pour faire «local». J'ai, par exemple, à la carte des cannelloni de homard. Le homard n'est pas corse, mais les blettes, elles, viennent d'ici. On a toujours cette pensée: «Qu'est-ce que je peux prendre comme produit de qualité d'ici?»

Selon vous, pourquoi vient-on manger chez vous?

Il faut poser la question aux clients! Mais je pense qu'on leur donne ce qu'ils attendent. On fait une cuisine de plaisir, avec passion. Il y a une sélection de produits, de producteurs. On essaye d'avoir une cohérence du début à la fin du repas. Ça commence par le pain fait maison, qu'on met en avant même avant les plats: on a une cuisine où l'on invite le client à

saucer. C'était presque un péché dans les restaurants étoilés... Ici, c'est l'inverse: «Faites-vous plaisir».

Comment avez-vous construit votre carte?

Les produits, les envies. Si j'ai envie de faire un plat, je le fais. On travaille beaucoup les abats. Ce ne sont pas des plats «signature» mais des plats que les gens aiment. En dix ans, ma cuisine a évolué, mais les clients viennent chercher des plats qui les ont marqués.

En Corse, on observe une montée en gamme de certains produits agricoles. Est-ce un atout pour les cuisiniers?

Oui, c'est même générationnel. Beaucoup de jeunes de ma génération, dont les parents avaient arrêté les exploitations, s'y remettent. Il y a un vrai regain. On le voit dans le monde du vin: des coopératives sont devenues des domaines. Une nouvelle

À propos de la conjoncture économique actuelle, comment votre restaurant, positionné dans la moyenne haute, s'adapte-t-il?

Il faut en tenir compte. Ouvrir un restaurant, c'est compliqué. À Bastia, qui n'est pas une ville touristique à l'année, c'est encore plus difficile. Surtout quand on veut ouvrir une belle table. Ce n'est pas accessible à tous les clients. C'est pour ça qu'on a mis en place une formule bistrot le midi, pour capter une clientèle de passage sans leur faire peur avec des prix trop élevés. On a scindé l'affaire en deux. Le pari est réussi: on a fidélisé le midi aussi. Il a fallu prendre le problème dans son ensemble. Et aussi capter une clientèle touristique; là, le guide aide.

On a l'impression que le segment du milieu de gamme rencontre des difficultés...

C'est le piège de vouloir se placer au milieu. J'explique aux clients qu'il y a un



Quentin Sanchez et Christophe Avenoso

On a vu que les clients commençaient à nous suivre. On se demandait si c'était pour le restaurant ou pour nous. C'est aussi ça, le pari.

génération d'agriculteurs se forme sur le raisonné, le biologique. Même chose du côté de la pêche, malgré les difficultés. Pour un cuisinier, c'est top. On avance avec ces gens-là.

Vous êtes formé en Corse et vous travaillez en Corse. Est-ce une fierté?

C'était une volonté. Formé à Montessoro, je voulais ouvrir à Bastia. Même si la conjoncture est compliquée, c'est important d'ouvrir ici. Et de pouvoir dire à ceux qui nous suivent depuis des années: vous êtes chez nous, maintenant.

prix, mais il faut comprendre ce qu'il y a derrière. Je fais un peu de pédagogie. Un menu complet à 42 euros ici, avec un arrivage du matin, pourrait sortir à 30 euros sur le continent. On n'a pas la même conjoncture économique. On a aussi des frais de port. On ne peut pas s'aligner sur les prix qu'on trouve à Paris. Sur nos réseaux sociaux, on a expliqué: le midi, c'est bistrot, le soir, plus raffiné.

On adapte donc sa carte et son travail?

On n'a pas d'étoile. On a une cuisine de produit. On est deux en cuisine, avec


Ris de veau

Veau corse

Pain maison
Photos Orenda studio

une vingtaine de couverts. On ne peut pas partir dans des grandes choses. On travaille la garniture, la cuisson parfaite de la viande et du poisson, avec une belle sauce. La carte est construite ainsi: un élément principal, et deux autres greffés autour. On ne peut pas se permettre plus, à deux en cuisine.

Comment attirer la clientèle?

Il faut aussi donner une bonne raison aux clients de sortir. Quand je travaillais à La Corniche, à San Martino, des clients se déplaçaient même en hiver. L'idée, à travers notre cuisine, c'est de dire: «*Ça, vous ne le trouverez pas chez vous, mais chez nous*».

Les émissions de télé-réalité et les réseaux sociaux incitent pourtant à croire qu'on peut cuisiner comme un chef...

Cuisinier, c'est un métier. C'est pour ça qu'on ne retrouve pas certains résultats à la maison. Cuire un ris de veau? 90 % des clients ne sauront pas le faire. C'est ce qu'ils viennent chercher, et ce qu'ils paient: l'expérience et la technique du cuisinier. Les émissions et concours, c'est bien. Mais dresser une assiette en trois heures, ce n'est pas la réalité. Aujourd'hui, certains jeunes en

Les émissions et concours, c'est bien. Mais dresser une assiette en trois heures, ce n'est pas la réalité

formation nous disent: «*Je veux faire Top Chef*». Quand on est cuisinier, il faut appliquer la même rigueur pour sortir vingt assiettes avec précision. Le faire à la maison, c'est une chose. En restaurant, c'est autre chose. On a dit aux gens que c'était facile. Mais nous,

on réalise nos assiettes tous les jours, et on est jugés tous les jours.

Il y a aussi une starification du métier...

On montre la réussite, les chefs qui percent. On oublie de parler de tous les autres établissements, avec des chefs aussi talentueux, qui ferment faute de personnel ou à cause des charges. On n'en parle pas assez. On met en avant la réussite, ça fait du bien au métier, mais il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup d'échecs. Si on rate les achats, c'est terminé. Il faut dire aux jeunes: attention, on peut tout perdre, et vite. Si on achète mal, et qu'on ne revend pas bien derrière, c'est un engrenage.

Vous insistez sur l'importance de la formation

C'est un métier plus cérébral que manuel. La logistique a tendance à gangrener la créativité. Quand on est chef, on gère sa cuisine. Quand on est cuisinier et patron, il faut gérer les achats, les charges, les ressources humaines.

Il y a-t-il un décalage entre la formation et la réalité du métier?

Il faut voir le problème à l'envers. Est-ce qu'en Corse, on a les moyens d'envoyer les jeunes en stage toute l'année? La réponse est non. Nos plus beaux établissements sont fermés l'hiver. Il est important d'avoir des tables étoilées ouvertes à l'année.

Il faut plus de discussions entre restaurateurs et écoles hôtelières?

C'est sûr. Il faut que les pros complètent la formation et s'assurent une main-d'œuvre. Aujourd'hui, c'est un problème. Si on ne travaille pas avec les

lycées, on n'aura plus personne. C'est à nous d'aller dans les lycées, dire aux jeunes: «*On va faire des jus, du pain*». Il faut les motiver. On a un bon vivier ici, il faut éviter qu'ils partent. Mais il faut aussi bien les accueillir. Trop souvent, on les prend juste comme main-d'œuvre. Ils viennent apprendre. Il ne faut pas les dégoûter. Le monde pro n'est pas le même que l'école.

Aujourd'hui, la séparation entre vie privée et travail est importante.

Ça touche aussi la restauration?

Bien sûr. On essaye d'en tenir compte pour le personnel. Si on veut une équipe compétente et investie, il faut qu'elle ait une vie à côté. Sinon, c'est le burn-out assuré. Beaucoup de chefs font des burn-out et arrêtent. Même pour la créativité, il faut souffler, reprendre les bases. C'est un métier très exigeant, physiquement et mentalement. On a prévu dans notre plan de financement d'être fermés deux jours consécutifs, ça permet de couper.

Votre vision de la profession en Corse?

Elle est belle. On a encore pris deux étoiles dans le sud. On a des chefs passionnés qui montent des affaires. On rayonne grâce à certaines maisons qui attirent une clientèle internationale et sont récompensées par le Michelin. C'est très axé sud. Il en faudrait aussi sur Bastia, même si on voit de belles affaires s'y monter. C'est comme ça qu'on va tirer la gastronomie vers le haut. Je pense que la Corse peut devenir une île gastronomique. Mais il ne faut pas délaisser la clientèle locale. Il faut offrir une belle table, même l'hiver, avec un vrai travail, toute l'année. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

**CREATION
SOCIETE**

N° 01



**Etude de Maître
BERNADETTE CESARI,
Notaire à Sartene (Corse-du-Sud),
1, Avenue Hyacinthe Quilichini.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse-du-Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 12 juin 2025, enregistré le 23 juin 2025, volume 2025N, n°334, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI MARE. **Le siège social est fixé à :** SARTENE (20100), Chez Madame Céline MARGELLI, Rue Licciola.

La société est constituée pour une durée de 30 années

Le capital social est fixé à la somme de : DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Apports en numéraires par : Monsieur Thomas MARGELLI demeurant à SARTENE (20100), rue Licciola, apporte la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR). Madame Céline MARGELLI demeurant à SARTENE (20100), rue Licciola, apporte la somme de HUIT MILLE EUROS (8000,00 EUR). Mademoiselle Mathilde MELONI demeurant à SARTENE (20100), Rue Licciola, apporte la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1500,00 EUR).

Le capital social est divisé en 100 parts, de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Monsieur Thomas MARGELLI à concurrence de 5 parts, portant les numéros 1 à 5.
Madame Céline BONNABEL à concurrence de 80 parts, portant les numéros 6 à 85.

Mademoiselle Mathilde MELONI à concurrence de 15 parts, portant les numéros 86 à 100.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le Gérant est Madame Céline MARGELLI demeurant SARTENE (20100), Rue Licciola.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date du 18/06/2025, à CASTELLARE-DI-CASINCA a été constituée la Société suivante : **Forme :** SAS - **Dénomination :** UMERKA - **Siège :** LIEU-DIT A NOCE - CHEMIN CARAGUTI - 20213 CASTELLARE-DI-CASINCAISE. **Objet :** Achat, vente, entreposage, négoce, importation et exportation par tous moyens et en particulier par les outils et moyens du commerce électronique, et ce dans le cadre des réglementations en vigueur, de tous produits et biens alimentaires, de consommation et d'équipements de quelque nature qu'ils soient ainsi que de prestations de services, fourniture de prestations de services diverses et de conseil permettant d'assurer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle située en France et à l'étranger, la création, l'animation, la gestion et l'exploitation de circuits de distribution de biens, notamment textiles et de services, en particulier par les outils et moyens du commerce électronique, fourniture de prestations de services diverses et de conseil permettant la constitution, l'animation et l'exploitation de base de données et fichiers notamment constitués à l'occasion de la mise en oeuvre de ces circuits de données et ce quel qu'en soit l'objet ou la nature, ces activités s'exerçant notamment au niveau des collectivités, des réseaux de grossistes, des réseaux de détaillants, des particuliers et de l'exportation, constitution, animation, exploitation et maintenance de bases de données, toutes opérations de communications commerciales et promotions publicitaires de produits ou prestations de services de tiers, vente de voyages, organisation de voyages ou de séjours individuels ou collectifs, vente de services ou leur organisation pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titres de transport, réservation de chambres dans des établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique, délivrance de bons d'hébergement ou de restauration, vente de billetterie, vente de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments historiques, par tous moyens et notamment par le commerce électronique, exécution de tous services et opérations relatifs à l'activité de commissionnaire de transport, entrepôt, consignation et représentation de toutes marchandises. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts, et participations, dans toutes sociétés françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA. **Capital :** 1000 €. **Président :** ABITBOL-FRANCHINI JEAN-EMMANUEL, 4, RUE D'ESTIENNE D'ORVES, 94300 Vincennes. **Directeur Général :** GAGLIONE ANTHONY, CHEMIN DE SAINT-JOSEPH, 20090 Ajaccio. **Admission aux assemblées :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, à zéro heure, heure de Paris. **Cession et transmission des actions :** en dehors des opérations de reclassement simple, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Pancheraccia du 23/06/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** FILIPPI FRERES **Forme :** SCI **Capital :** 1000€ **Siège social :** Casaperta - 20251 Pancheraccia **Objet :** La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet ;
- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;
- la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;
- l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ;
- la réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ;
- l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; la conclusion de tout emprunt et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires ; à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ;
- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire ;
- et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher à cet objet social, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Gérant : FILIPPI AGOSTI BRIGITTE, demeurant : Casaperta - 20251 Pancheraccia
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU RLPG, au capital de 500 €. **Siège :** Strada Di Tarco - 20135 Conca. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio. **Objet social :** La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
- Toute activité de commerce alimentaire, articles de plage, de pêche et souvenirs.
Président : Madame Nicole PERRONE, demeurant Falatta Di U Portu, Immeuble Casa Rossa, Appartement N°6, 20145 Solenzara.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 05

MAGNA & TASI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 70B rue des Artilleurs
49100 Angers
832 219 653 RCS Angers

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 12 mai 2025, l'associée unique décide de transférer son siège social à compter du 12 mai 2025, et à modifier en conséquence l'article 4 des statuts :

Ancienne mention : Siège, 70B rue des Artilleurs, 49100 Angers.

Nouvelle mention : Siège, 3684, Strada Territoriale, 20260 Lumio.

La Gérance est assurée par Monsieur Enrico FAVARO demeurant 3684, Strada Territoriale, 20260 Lumio.

Pour Avis,

N° 06

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

BY SO

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 17, rue Dr Del Pellegrino
20090 Ajaccio
821 655 669 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2025, l'AGE des associés de la SARL BY SO a décidé de transférer le siège social du 17, rue Dr Del Pellegrino, 20090 AJACCIO au Chez Mme Sophie LESSARD - 10, rue du Général de Gaulle - 20110 PROPRIANO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

LES BERGERIES NEUVES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros
Siège social : Rocca Rossa
Cirindinu - Zonza
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
827 579 178 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 02 juin 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du Rocca Rossa Cirindinu, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio au 3, Impasse Le Combat, Les Mars, 01410 MIJOUX à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts

Pour avis, Le Président.

N° 08

JPCO

Société Civile Immobilière
Au capital social de 1000 €
6, Cours Favale - 20200 Bastia
RCS Bastia 981 616 832

L'Assemblée Générale réunie le 26 juin 2025 :

- A décidé de transférer le siège social du COURS FAVALE, 20200 BASTIA au 7, Place Vincetti, 20200 Bastia à compter du 26 juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

MA2 HOLDING

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Résidence Leina

Lieu-dit Giuncaggio - route d'Alata

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 930 651 062

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2025, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social du Résidence Leina - Lieu-dit Giuncaggio - route d'Alata - 20090 AJACCIO au 76, rue Di Micheli Agnuli Suttanu - Balio Faroni - 20167 AFA à compter du 1er juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

MOULIN

SCI au capital de 1000 €

Siège social : Résidence Leina

Lieu-dit Giuncaggio - route d'Alata

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 988 026 522

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Résidence Leina - Lieu-dit Giuncaggio - route d'Alata - 20090 AJACCIO au 76, rue Di Micheli Agnuli Suttanu - Balio Faroni - 20167 AFA à compter du 1er juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 11

HOLDING ORDIONI

Société par Actions Simplifiée

Au capital social de 1000 €

dont le siège social est situé

Au 6, Cours Favale - 20200 Bastia

RCS Bastia 980 558 829

L'Assemblée Générale réunie le 26 juin 2025 :

- A décidé de transférer le siège social du COURS FAVALE, 20200 BASTIA au 7, Place Vincetti, 20200 Bastia à compter du 26 juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

J.O

Société Civile Immobilière

Au capital social de 1000 €

Cours Favale - 20200 Bastia

RCS Bastia 824 455 893

L'Assemblée Générale réunie le 26 juin 2025 :

- A décidé de transférer le siège social du COURS FAVALE, 20200 BASTIA au 7, Place Vincetti, 20200 Bastia à compter du 26 juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.



04 95 32 04 40

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 13

T S B**(TRANSPORT SERVICE
BERTONCINI)**

SARL au capital de 2.000 €

Siège social : Village de Bisinchi

A Funtana - 20235 Bisinchi

Immatriculée au RCS de Bastia

Sous le n° 823 405 584

Aux termes d'un procès-verbal de délibérations du 23 juin 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée avec effet rétroactif à compter du 1er juin 2025, sans création de personne morale nouvelle et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 euros. Il sera désormais divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique actuel en échange des 200 actions qu'il possède. Monsieur Jean-Vincent BERTONCINI, demeurant Village de Bisinchi, A Funtana, 20235 Bisinchi a été nommé en qualité de Gérant.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 14

LUCINVEST

Société Civile

Au capital de 682.000,00 Euros

Siège social : Lot Michel-Ange

ZI de Baléone - 20167 Afa

R.C.S. 850 959 669 d'Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2025, la collectivité des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la société actuellement « Société Civile LUCINVEST » par « LUCINVEST » et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit : Article 3 - Dénomination sociale : La Société a pour dénomination sociale « LUCINVEST ».

La gérance,

N° 15

L'EDEV

EURL au capital de 1000 euros

Immatriculée au RCS d'Ajaccio

Sous le numéro 811 386 705

Dont le siège social est situé :

Salari - 20140 Moca-Croce

Par décision de l'associé unique du 31/05/2025, il a été décidé de :

- Consécutivement à l'opération de cessions de parts sociales, prends acte de la démission le 31/05/2025 du mandat de Gérant de Monsieur ETTORI Laurent, et nomme en remplacement Monsieur OLIVESI Dominique, Antoine, né le 19/12/1992 à AJACCIO, demeurant Lieu dit Aria Funtana 15, 20140 CASALABRIVA, pour une durée indéterminée.

- Transférer, à compter du 1ER JUIN 2025, l'établissement principal et le siège social anciennement situé : SALARI, 20140 MOCA-CROCE et fixé à : Lieu-dit Aria Funtana 15, 20140 CASALABRIVA.

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

N° 16

VIA INVEST

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 Euros

Siège social : Lieu-dit Brancale

20290 Lucciana

306 605 676 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 27/06/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 Euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean Marc Joseph CERMO-LACCÉ, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean Marc Joseph CERMOLACCÉ demeurant Lugo, 20231 Venaco.

Pour avis, Le Président.

N° 17

SCI GUIDINI

Société au capital de 1829,39€

Lotissement Ducros

Quartier Subigna - 20600 Bastia

341 206 613 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION**PUBLICITE LEGALE****CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL :**

Par décision en assemblée générale extraordinaire du 28/06/2025, il a été décidé de transférer le siège social de la société du : Immeuble Le Turenne - Bâtiment A - LUPINO - 20600 BASTIA au sis Lotissement Ducros - Quartier Subigna - 20600 BASTIA à compter du 1er juillet 2025.

Gérant : Monsieur Claude GUIDINI, demeurant Lotissement Ducros - Quartier Subigna - 20600 BASTIA.

Mention en sera faite au guichet des formalités des entreprises.

CHANGEMENT DE GERANT :

Par décision en assemblée générale extraordinaire du 28/06/2025, le Gérant, Monsieur Paul GUIDINI, a démissionné de son poste qu'il occupait depuis la création de la société. Il a été remplacé par Monsieur Claude GUIDINI.

Ce dernier prend ses fonctions à partir du 30 juin 2025.

Mention en sera faite au guichet des formalités des entreprises.

Claude GUIDINI,
Gérant.

N° 18

AVIS

Suivant délibération du 30 Juin 2025 de l'associé unique de la Société par actions simplifiée « ORTU E NATURA » [Siren 838 752 038 RCS Bastia] dont le siège social est sis 4, Lotissement Beau-soleil - Lieu-dit Centuchiaive - 20290 BORGIO, il a été décidé la modification suivante avec effet au 30 Juin 2025 :

- **Modification de l'objet social :** L'associé unique décide de modifier l'objet social comme suit :

* Ancienne mention :

L'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de service d'aménagement paysager, création d'espaces verts, entretien, traitement phytosanitaire, arrosage automatique, élagage,

* Nouvelle mention :

L'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de service d'aménagement paysager, création d'espaces verts, entretien, traitement phytosanitaire, arrosage automatique, élagage, l'achat, la vente et la location de matériel agricole et de matériel d'espaces verts. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 19

MARE E MONTI

SARL au capital de 7500 Euros

Siège social : Campo Rosso

20140 Porto Pollo

RCS Ajaccio 449 166 818

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 Juin 2025, il a été décidé :

- **De décider de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée** à compter du 17 Juin 2025.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

* **Ancienne mention :** Société à responsabilité limitée

* **Nouvelle mention :** Société par actions simplifiée

Administration :

* Anciennes mentions :

La gérance est assurée par Madame ROSSI Barbara. Née le 05.12.1942 à Sosnowiec [Pologne]. De nationalité Française, demeurant : 31, Boulevard Soult, 75012 Paris 12e Arrondissement.

* Nouvelles mentions :

Président : Mr Pascal, Jean-Louis ROSSI. Né le 22.02.1977 à PARIS (4eme). De nationalité Française, demeurant : Porto Pollo, 20140 Serra di Ferro

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 20

TERRA CAP SAS

Au capital social de 500 Euros

Siège social : Hameau de Campu

20228 Luri

813 769 627 RCS Bastia

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 30 janvier 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 24.500 euros par incorporation de réserves pour le porter à 25.000 euros.

Pour avis,



04 95 32 89 92

AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 143.000 € HT

CCIC/DG/2025.012

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/

Objet de l'accord cadre : Accord-cadre à marchés subséquents relatif aux services d'entretien intérieur du bâtiment de l'Hôtel Consulaire.

Durée de l'Accord Cadre : L'accord-cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans à compter de la date de notification.

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - 20293 Bastia Cedex

Nomenclature Européenne CPV :

50000000-5/Services de réparation et d'entretien

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-2 ; 1°; R.2161-2, R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.1, R.2162-4.2°, R.2162-7 à 10 du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Services d'entretien de peintures intérieures.

Lot 2 : Services d'entretien et de maintenance des menuiseries intérieures.

Lot 3 : Services d'entretien de second œuvre.

Caractéristiques principales : Il s'agit de services de second-œuvre nécessaire à l'entretien annuel de l'intérieur du bâtiment de l'Hôtel Consulaire.

L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires.

L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1 du Code de la Commande Publique.

Il est exécuté au fur et à mesure par remise en concurrence de l'ensemble des titulaires de l'accord-cadre dès la survenance d'un nouveau besoin et ce, conformément aux dispositions des articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord-cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel conformément à l'article R.2162-4.2° du Code de la Commande Publique :

Lot 1 : Montant maximum annuel de 100.000 € HT

Lot 2 : Montant maximum annuel de 100.000 € HT

Lot 3 : Montant maximum annuel de 100.000 € HT

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord-cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 101,

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr> dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des offres :

Le 06 août 2025 à 10 heures

.../...

Critères de sélection des candidatures pour chacun des lots :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées pour chacun des lots, au regard des garanties et de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat, ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre pour chacun des lots :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique (30%) appréciée à l'aune de

- Les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations

- Les moyens matériels dédiés à l'exécution des prestations

* Le prix des prestations (70%)

NB : les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix de(s) marché(s) subséquent(s) du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires du lot de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin du Pouvoir Adjudicateur [article R.2162-10 du Code de la Commande Publique] et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci.

Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord cadre.

Critères de jugement des offres des marchés subséquents :

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

* Prix des prestations (70%)

* Délai de réalisation incluant les délais d'approvisionnement (30%)

Le Bordereau de prix à compléter lors des mises en concurrence constituera l'offre de prix pour ces marchés subséquents.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2025-012

Renseignements complémentaires :**Renseignements administratifs et techniques :**

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866/Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 01 juillet 2025.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 01 juillet 2025.

N° 22

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation : Marché n°2025-A00-022 : « Travaux d'entretien, et de réparation en plomberie pour les Ports de Commerce de Corse du Sud et le Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi »

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution :

1 - Prix des prestations : 60.0 %

2 - Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 04 Août 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-7221 du 27/06/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 27/06/2025.

**PROJET DE REVISION DES PLANS DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS
DU GOLO ET DES COURS D'EAU SITUES
ENTRE L'EXUTOIRE DE CE FLEUVE ET LE SUD DE BASTIA,
COMMUNES DE LUCCIANA,
BORGO, BIGUGLIA, FURIANI ET BASTIA**

1ère Parution,
DUREE DES ENQUÊTES :

Lucciana du mardi 22 juillet 2025 au lundi 8 septembre 2025
Borgo du mercredi 23 juillet 2025 au mardi 9 septembre 2025
Biguglia du mercredi 23 juillet 2025 au mardi 9 septembre 2025
Furiani du mardi 22 juillet 2025 au mardi 9 septembre 2025
Bastia du mardi 22 juillet 2025 au lundi 8 septembre 2025

SIEGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Lucciana	1045, Corsu Lucciana, 20290 Lucciana
Borgo	120, route de la gare, 20290 Borgo
Biguglia	Casatorra, Piazza di l'Albore, 20620 Biguglia
Furiani	rue du 5 mai 1992, 20600 Furiani
Bastia	avenue Pierre Giudicelli, BP 410, 20410 Bastia cedex

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

M. Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, président de la commission d'enquête, Mme Josiane CASANOVA, experte foncier et immobilier, et M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la poste, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies de 9 h à 12 h, aux dates suivantes :

Lucciana	mardi 22 juillet mardi 5 août mercredi 20 août lundi 8 septembre
Borgo	mercredi 23 juillet mercredi 06 août jeudi 21 août mercredi 27 août mardi 9 septembre
Biguglia	mercredi 23 juillet mercredi 6 août jeudi 21 août mercredi 27 août mardi 9 septembre
Furiani	mardi 22 juillet mardi 5 août mercredi 20 août mercredi 27 août mardi 9 septembre
Bastia	mardi 22 juillet mardi 5 août mercredi 20 août lundi 8 septembre

Mme Carole SAVELLI, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Durant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie.

Lors des permanences, le public pourra également formuler ses observations aux membres de la commission d'enquête par téléphone, à partir des numéros ci-dessous, et par voie électronique :

Lucciana [04 95 30 14 30] enquete-publique-6405@registre-dematerialise.fr
Borgo [04 95 58 45 45] enquete-publique-6406@registre-dematerialise.fr
Biguglia [04 95 58 98 58] enquete-publique-6407@registre-dematerialise.fr
Furiani [04 95 30 79 70] enquete-publique-6408@registre-dematerialise.fr
Bastia [04 95 55 95 55] enquete-publique-6409@registre-dematerialise.fr

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

Pour chaque enquête publique, un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public :

Lucciana <https://www.registre-dematerialise.fr/6405>
Borgo <https://www.registre-dematerialise.fr/6406>
Biguglia <https://www.registre-dematerialise.fr/6407>
Furiani <https://www.registre-dematerialise.fr/6408>
Bastia <https://www.registre-dematerialise.fr/6409>

Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées à la commission d'enquête par écrit, en mairies.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse (Tél : 04 20 06 70 30).

DECISION DEVANT INTERVENIR A L'ISSUE DE CHAQUE PROCEDURE :

La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
PREALABLE A LA CREATION
D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE.**

Commune de Santa-Reparata-di-Balagna

2ème Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du lundi 30 juin 2025 au mercredi 30 juillet 2025.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Santa-Reparata-di-Balagna.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, Retraité, Ancien commandant de police, recevra le public en mairie :

- * le lundi 30 juin 2025, de 8h00 à 12h00 ;
- * le jeudi 10 juillet 2025, de 8h00 à 12h00 ;
- * le mardi 22 juillet 2025, de 8h00 à 12h00 ;
- * le mercredi 30 juillet 2025, de 8h00 à 12h00.

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, Retraité ancien écodéveloppeur du PNR, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie de Santa-Reparata-di-Balagna, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse: <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6333>

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, par téléphone [04 95 60 08 68] ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique :

enquete-publique-6333@registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6333> et donc visibles par tous ;

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6333> ;

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Santa-Reparata-di-Balagna, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
REGULARISATION DE 4 OUVRAGES HYDRAULIQUES**

Commune de Santa Lucia Di Mercurio

1ère insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du mercredi 16 juillet 2025 au vendredi 1er août 2025

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Santa Lucia Di Mercurio [Cima, 20250 Santa-Lucia-di-Mercurio]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Madame Raphaëlle DAVIN, commissaire enquêtrice, architecte-urbaniste, recevra le public en mairie de Santa Lucia Di Mercurio selon les modalités suivantes :

- * le mercredi 16 juillet de 9h00 à 12h00 ;
- * le lundi 21 juillet de 14h00 à 17h00 ;
- * le vendredi 1er août de 14h00 à 17h00.

Monsieur Gérard PERFETTINI, Retraité, Ancien administrateur territorial, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations à la commissaire-enquêtrice par téléphone [04 95 47 12 00].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Santa Lucia Di Mercurio.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le vendredi 1er août 2025, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Santa Lucia Di Mercurio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Santa Lucia Di Mercurio.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 26

N° PC : 2025RJ0064

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société PRO-MOXIA SARL, QUERCIOLO, RT 10, 20213 SORBO-OCAGNANO. L'acquisition, la promotion, la détention, la gestion, l'administration, la location, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers. 810 710 681 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2024RJ0163

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société CF ALU SAS, lieu-dit Pietracolo, 20215 VESCOVATO. L'achat la fabrication, la vente et la pose de menuiseries et de tous autres produits destinés à l'équipement de la maison. 798 123 154 RCS Bastia 798 123 154 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2025RJ0105

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société DECO SERVICES SARL, C/o Mr Emon Yann Macchiucello, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. Tous travaux d'isolation par plaque de plâtre, peinture, décoration, rénovation, entretien, mise aux normes de tout ou partie d'immeuble, habitation, maisons collectives ou individuelles, commerces ou tous établissements ouverts au public. 531 910 545 RCS Bastia 531 910 545 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2022RJ5455

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant la reprise de la liquidation judiciaire de la société CLEAN

TOUS SERVICES (SAS), lotissement Poggiale, 22, rue de la Tramontane, 20290 BORG. Nettoyage, entretiens remise en état de bâtiments, locaux, résidences publiques et privées. 833 802 275 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL Etude Balincourt, représentée par Me Frédéric TORELLI, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/07/2022. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0140

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur TOLU GIOR-DANO [], 4, lieu-dit COLOMBUTO, 20215 VESCOVATO. N°902 084 391 RM BASTIA. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0142

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société L'ATELIER LM SAS [], 2, Rue Gabriel Peri, 20200 BASTIA. 805 173 127 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 27/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2025RJ0141

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame FERRETTI Marie Xavière née SFORZINI, 20221 CERVIONE. 813 737 491 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0143

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procé-

dure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur BESSERER Guy [], route-Dit Mezzana, Route du Collège, 20290 LUCCIANA. 343 961 132 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 22/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2024RJ0072

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 arrêtant le plan de redressement de la société PRO2BATI MULTISERVICES SARL, avenue Sampiero Corso, Villa les Oliviers, 20214 MONCALE, pour une durée de huit ans. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 35

N° PC : 2024RJ0094

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/06/2025 arrêtant le plan de redressement de la société BOUCHERIE LA COTE A L'OS SAS, Quartier Annonciade, Résidence les Asphodèles, 20200 BASTIA, pour une durée de dix ans. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 36

Laverie U Serenu

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Bracalina
Parc d'Activités U Serenu, 20167 Alata
533 740 676 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant Rue du 1er Bataillon de Choc, Résidence L'Amirauté, 20000 AJACCIO pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au Lieu-dit Bracalina, Parc d'Activités U Serenu, 20167 ALATA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 37

Laverie U Serenu

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Bracalina
Parc d'Activités U Serenu
20167 Alata
Siège de liquidation :
Lieu-dit Bracalina
Parc d'Activités U Serenu
20167 Alata
532 274 990 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2025 au lieu-dit Bracalina, Pôle d'activités U Serenu, 20167 ALATA, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant Chemin des Vignes, 20167 AFA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

E PIANE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : Letia Saint Roch
20160 Letia
Siège de liquidation :
Letia Saint Roch - 20160 Letia
890 684 376 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 18 juin 2025, l'associé unique a :
- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- Donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat,
- Et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio pour radiation.

Pour avis et mention, Le Liquidateur.

N° 39

BN

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Rte du Figuier
20115 Piana
Siège de liquidation : Rte du Figuier
20115 Piana-949743835 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 31 janvier 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Baptiste NESA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

COMMUNE DE SORBO OCAGNANO

INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 24 juin 2025, le Conseil Municipal de Sorbo Ocagnano a institué le droit de préemption urbain sur les zones U et AU définies par le PLU. Cette délibération est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

DERNIERES MINUTES

N° 41

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé conclu en date du 26 juin 2025 par signature électronique, enregistré à la recette d'Ajaccio, le 01/07/2025, Dossier 2025 00011308, Référence 2A04P31 2025 A 00681.

La société AASTELOS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 37.500 euros, dont le siège social est situé ZI DE PERNICAGGIO - ESPACE CALDANICCIA - 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 828 623 959. A vendu à : La société AZ CUISINES, société à responsabilité limitée (société à associé unique) au capital de 50.000,00 euros, dont le siège social est situé Km 5 - Zone Industrielle de Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 944 516 210. Le fonds de commerce de vente de meubles, d'électroménagers, sanitaires, accessoires de cuisine, ainsi que des prestations de services, sis et exploité à ZI DE PERNICAGGIO - ESPACE CALDANICCIA - 20167 SARROLA-CARCOPINO sous l'enseigne IXINA, pour lequel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 828 623 959, comprenant :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;
- le fichier de la clientèle ;
- le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité ci-après énoncé pour le temps restant à courir ainsi que le droit au renouvellement dudit bail ;
- le matériel et le mobilier commercial, les agencements et installations nécessaires à l'exploitation du fonds présentement cédé, décrits et estimés dans un état ci-annexé ;
- l'enseigne IXINA et le contrat de distribution avec la marque [contrat de franchise] ;
- les numéros de téléphone, de fax, le nom de domaine et le site internet associés à l'activité ;
- et, plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 650.000 (six cent cinquante mille) euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 390.740 (trois cent quatre-vingt dix mille sept cent quarante) euros ;
- aux éléments corporels pour 250.000 (deux cent cinquante mille) euros ;
- au stock pour 9.260 (neuf mille deux cent soixante) euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et, pour la correspondance, à Maître Emmanuel CELERI, Notaire demeurant 3, cours Général Leclerc - 20000 Ajaccio.

Pour insertion,

N° 42

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11 juin 2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO le 20/06/2025, dossier 2025 00010910, référence 2A04P312025A00649, la société COMPTOIR COMMERCIAL PORTO-VECHIAIS, société à responsabilité limitée au capital de 7622.45 euros, dont le siège social est sis Route d'Arca - Lotissement Numéro 7 - lieudit Sagghimu - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 381 619 121, a vendu à la Société NINA, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 12.000 euros, dont le siège social est sis rue du Colonel Fieschi à Cargèse (20130), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 898 003 199, un fonds de commerce de « détail, linge de maison et décoration » exploité sis 2, rue Jean Jaurès à Porto-Vecchio (20137), moyennant le prix de 140.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 117.000 euros et aux éléments corporels pour 23.000 euros.

Entrée en jouissance : le 11 juin 2025. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Maître Livia FERRANDI - Avocat - Immeuble le Sphinx - Rue du Maréchal Juin - 20137 PORTO-VECCHIO.

N° 43

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 20/06/25 concernant la vente RAKEDJAN/RONCAGLIA PORET. Il convenait de lire RAKEDJIAN et non RAKEDJAN et en RCS pour l'acheteur 401 033 899 BASTIA.

N° 44

Stella Bella

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Bracalina

Parc d'Activités U Serenu, 20167 Alata

532 274 990 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant Rue du 1er Bataillon de Choc, Résidence l'Amirauté, 20000 AJACCIO pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au Lieu-dit Bracalina, Parc d'Activités U Serenu, 20167 ALATA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

SCI SODILAC

Villa Funtanella

Chemin de Saint-Joseph

20090 Ajaccio

Au capital de 1000€

SIREN 477 581 961 RCS Ajaccio

L'AGE du 15/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la SCI SODILAC à compter du 15/06/2024. Mme Laury CAROTENUTO, domiciliée Tour Armoise, rue 1er Bataillon de Choc, 20090 Ajaccio, est nommée liquidatrice. Le siège de dissolution est fixé au siège social de la SCI.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 46

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

MC CAPITOWLS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa la Cotentine

Lieu-dit la Casaccia - 20167 Afa

Siège de liquidation :

Villa la Cotentine

Lieu-dit la Casaccia - 20167 Afa

803 845 924 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01.06.2025 au Villa la Cotentine - Lieu-dit la Casaccia - 20167 AFA, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mathieu CABUY, demeurant Villa la Cotentine, Lieu-dit la Casaccia, 20167 AFA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 47

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par LA SARL A CONCA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 533 243 283 dont le siège social est situé à Macinaggio - 20247 Rogliano, à la SARL CEDRATINE, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°951 877 646, dont le siège social est Macinaggio - 20247 Rogliano. Suivant acte sous seing privé en date du 20/04/2023 du fonds de commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé situé à Macinaggio - 20247 Rogliano connu sous le nom de : "Rotisserie du Port", a pris fin le 20/04/2025 par la résiliation résultant d'un acte sous seing privé en date du 20/04/2025.

Pour unique publication,
Le locataire-gérant.

Rejoignez-nous sur

facebook

Déposez vos annonces par mail : al-informateurcorse@orange.fr

TRANSMETTEZ VOS FICHES D'ANNONCES LEGALES

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes ! 04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

Gérer Modifier Ajouter à la story

N° 48

ECO SUD CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence Trinit'Alba

Bât D, La Trinité

20137 Porto-Vecchio

800 541 898 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 15 JUIN 2025, le capital social a été réduit d'une somme de cinq mille euros, pour être ramené de 10.000 euros à 5000 euros par rachat et annulation de 5 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10.000 euros

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à 5000 euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 49

AVIS

Par jugement du 17 juin 2025 RG 25/00428, Minute 25/54 du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, Monsieur DEGUINE, Vice-Président, a désigné pour une durée de 24 mois Monsieur Didier GAUTIER-FABIANI domicilié Collines du Ranuchjetu, A Trova, 20167 ALATA, en qualité de mandataire successoral avec pour mission d'identifier les actifs de la succession de Monsieur Patrick GEOFFRION à son décès en date du 5 mars 2019, de déterminer les actifs d'administration ou de disposition intervenus depuis lors, d'accomplir tous actes purement conservatoires ou de surveillance et tous actes d'administration provisoire. Cette mission sera renouvelable à la demande de tout intéressé par voie de requête.



04 95 32 04 40

N° 50

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

MC CAPITOWLS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa la Cotentine

Lieu-dit la Casaccia, 20167 Afa

Siège de liquidation :

Villa Cotentine, Lieu-dit La Casaccia

20167 Afa

803 845 924 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/06/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Mathieu CABUY, demeurant Villa La Cotentine, Lieu-dit la Casaccia, 20167 AFA, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Villa Cotentine - Lieu-dit La Casaccia - 20167 AFA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 51

Stella Bella

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Bracalina

20167 Alata

Siège de liquidation :

Lieu-dit Bracalina - 20167 Alata

532 274 990 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2025 au lieu-dit Bracalina, 20167 ALATA, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant Chemin des Vignes, 20167 AFA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-vous

vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

**Informateur Corse Nouvelle**

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

N° 52

SARL ELBRA

En liquidation au capital de 80.000 €

Siège social : Dirudo

20221 Valle Di Campoloro

RCS Bastia 508 545 068

L'assemblée d'associés du 23/06/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Madame RAT Monique, demeurant DIRUDO 1, 20221 VALLE DI CAMPOLORE de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce Bastia.

Monique RAT.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
**PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

**Funtana Corsa**

source de fraîcheur

www.zilia5g.corsica 04 95 30 94 39

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

Finances de la Collectivité de Corse L'Exécutif et la droite s'écharpent

Dévoilé dans la presse une semaine avant la session de l'Assemblée de Corse, le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif aux finances de la Collectivité de Corse entre 2019 et 2023 a fait l'effet d'une bombe. Il pointe une trajectoire financière marquée par des « *signes de détérioration préoccupants* ». Sans surprise, il a donné lieu à un vif affrontement entre l'Exécutif et la droite lors de la séance du 27 juin dernier. Gilles Simeoni a rappelé que ce document couvre deux mandatures, dont une avec la participation de ses ex-alliés nationalistes, et que les choix budgétaires ont toujours été faits avec « *le souci de la cohérence et de la préservation des marges dans un contexte dégradé* ». Pour répondre aux accusations de l'opposition qui agissait le spectre d'un « *mur de dettes* » d'un milliard d'euros, il a rappelé que « *la majorité de cette dette vient d'héritages et de contentieux anciens dont la droite est politiquement responsable* ». Et de citer notamment « *le trou de 73 millions laissé par la mandature Giacobbi, 46 millions de contentieux Corsica Ferries, 180 millions de dettes des anciens départements, et 68 millions de prêts toxiques* ». « *Nous avons remboursé ces dettes par l'emprunt* », a-t-il ajouté en soulignant que « *notre ratio de désendettement reste bien en dessous du seuil d'alerte fixé par la CRC, ce qui démontre une gestion responsable* ». Le président de l'Exécutif a assuré que les efforts vont se poursuivre pour « *corriger* » la trajectoire budgétaire, en contenant à la fois dépenses de fonctionnement, emprunt et investissements, « *mais en gardant nos choix politiques et en priorisant sur l'essentiel* ». Toutefois, sur les bancs d'Un Soffiu Novu le constat est radicalement différent. « *Nous sommes au bord de la faillite. La Corse est la région la plus endettée de France. Vous restez dans le déni, affirmant que la CdC est bien gérée. Mais pour quelles réalisations concrètes ?* », a fustigé Christelle Combette en dénonçant « *dix ans de gestion nationaliste entre croyances, espoirs et courtisanerie, avec aujourd'hui une réalité financière inquiétante* ». Déplorant une justification systématique par « *les erreurs du passé ou un État défaillant* », l'élue de droite s'est inquiétée : « *Nous sommes dans cette situation financière désastreuse et vous nous vendez toujours du rêve, porté par une autonomie comme un miracle ultime. Quel gâchis après tant d'espérance ! La Corse coule, la Corse brûle, mais vous gardez le cap de la désespérance. Jusqu'à quand les Corses vont-ils subir ?* » ■ **Manon PERELLI**

Cession éventuelle de La Méridionale L'Exécutif se veut vigilant

L'information n'a pas été confirmée mais alimente déjà de vives inquiétudes. Selon le média *Le Marin*, le groupe CMA-CGM envisagerait de céder La Méridionale, à peine deux ans après son rachat. Lors de la séance de questions orales du 26 juin, Romain Colonna, président du groupe Fà Populu Inseme, a interpellé l'Exécutif sur les conséquences potentielles d'une cession de la compagnie maritime. « *Cette annonce, si elle venait à se confirmer, intervient dans un contexte social déjà préoccupant, marqué par des tensions internes, une perte d'activité de la compagnie et une incertitude croissante pour les salariés* », a-t-il souligné. Au-delà du sort des salariés, c'est aussi l'avenir de la délégation de service public (DSP) pour la desserte maritime de la Corse qui inquiète : « *La Méridionale est aujourd'hui délégataire de deux lignes relevant de la DSP. Le retrait de son actionnaire principal, ou l'arrivée d'un repreneur sans projet territorial clairement défini, alimente de sérieuses interrogations* ». En retour, Jean-Félix Acquaviva, président de l'Office des transports de la Corse (OTC), a tenté de rassurer en indiquant que dans le cadre de la DSP 2023-2029, « *le principe de continuité territoriale prévoit ce genre de situation de manière générale et juridique* », et qu'il n'y aurait donc « *pas de rupture du service* » si la CMA CGM décidait de se séparer de La Méridionale. En cas de liquidation ou de redressement judiciaire, la résiliation de la convention interviendrait en effet « *en respectant un préavis de six mois* », selon le président de l'OTC, tandis qu'une cession ne pourrait intervenir « *qu'après l'agrément exprès, écrit et préalable de la Collectivité de Corse* ». Au-delà du cadre juridique, l'Exécutif affirme toutefois suivre le dossier « *avec une extrême vigilance* ». Jean-Félix Acquaviva a ainsi annoncé une prise de contact « *rapide* » avec CMA-CGM pour connaître ses intentions, mais aussi avec Corsica Linea, les chambres consulaires et les acteurs économiques afin d'établir un diagnostic commun et « *travailler à deux échelles de temps* ». À court terme, il s'agirait d'« *obtenir les garanties suffisantes d'une transition* » pour préserver la continuité territoriale, les emplois corses, les actifs et le devenir de l'outil naval. Alors qu'à moyen terme, le président de l'OTC a appelé à « *accélérer les travaux devant conduire à des évolutions substantielles d'ici 2029* » du système de continuité territoriale. « *Nous sommes en situation potentielle de crise, qu'il faut anticiper et qu'il faut chevaucher pour arriver au plus haut degré de maîtrise par la Corse de ces intérêts fondamentaux* », a-t-il déclaré. ■ **Manon PERELLI**



Photo La Méridionale



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

La langue **archaïque** des Corses

*Si les linguistes ont surtout
mis en relief les convergences
avec les dialectes toscans,
certaines caractéristiques
corses indépendantes du toscan
ont cependant été évoquées,
de manière superficielle
la plupart du temps,
car les données manquent
pour le corse comme
pour les variétés
autres que toscanes.
Certains termes archaïques
ont disparu dans la plupart des
langues romanes mais sont con-
servés par le corse, ainsi d'ail-
leurs que par d'autres variétés
isolées ou périphériques*

ORRIU. Par exemple l'archaïsme lexical» corse orriu (latin *horreum* «grenier», aussi sarde, italien méridional a comme définition «caverne, antre où l'on conservait les céréales» [Dizziunari Muntese 1985] mais semble avoir servi de sépulture jusqu'à une époque récente. L'association avec les «complexes mégalithiques» [F. de Lanfranchi] est donc plausible [Thury-Bouvet 1988: *A petra è u sacru*]. Les cavernes (habitation et tombeau), les offrandes liées au culte des morts, l'agriculture [céréales], les *banicali* «coffres» (pour les céréales notamment au Nord, au Sud aussi tombeau): la base toponymique de l'IGN cite **BANCALE** dans plusieurs régions [Aullène, Figari, Serra-di-Scopamène 2A; Isolaccio-di-Fiumorbo, Meria 2B]. Tous ces termes, pour la plupart présents dans la langue vivante comme dans la toponymie, avec des évolutions sémantiques diverses: L'ORIU [Serriera 2A]; ORIO [Sainte-Lucie-de-Tallano 2A] et peut-être L'ORIA [Calenzana 2B]. Les «noms de la caverne» ont été étudiés à la lumière des apports archéologiques, notamment dans leurs rapports avec de nombreux «reflets linguistiques» du développement culturel depuis l'ère paléolithique. Les innovations ne suivent pas forcément la même direction aux diverses époques. En ce qui concerne précisément la métallurgie [d'origine occidentale et probablement celtique], la Sardaigne précède la Corse qui elle-même précède l'Italie. Concernant plus précisément la Corse, la «Théorie de la Continuité» met l'accent sur les convergences culturelles, économiques, linguistiques [influences celtiques, étrusques, toscan-liguriennes...] qui caractérisent l'aire «baléarico-tyrrhénienne» où chaque communauté n'en conserve pas moins des caractères propres, y compris en Corse et en Sardaigne. Dans ces deux îles notamment le néolithique prend la forme d'une «colonisation» qui a eu comme conséquence l'acculturation des groupes autochtones sans se substituer à eux et sans en changer la langue [M. Alinei]. Ces formes pointent (comme

c'est souvent le cas] des affinités entre corse et sarde, en même temps qu'avec les «dialectes» de l'Italie du Sud. Parfois seule toponymie permet d'attester la présence de ces «fossiles».

CARCERA. Le latin **CARCER** a signifié «enclos pour les animaux» avant de désigner la prison. Le terme n'a été guère conservé avec son sens primaire qu'en en corse où le type *carcera* [*carciara*, *carciula*, *cherčila*, *cherciula*] fait partie du langage courant. Le dictionnaire du Muntese mentionne diverses significations comme: «remise pour les petits

animaux domestiques»; «abri de porc domestique, soue»; «cave ou fond situé au-dessous des pièces d'habitation». Ce dernier sens est le plus courant aujourd'hui. En relation avec l'accusatif latin masculin **CARCERE** [M], le genre féminin du mot corse dérive probablement d'un neutre pluriel réinterprété [Gusmani atteste *karkara* chez des auteurs grecs d'origine sicilienne]. Les toponymes sont proches de l'étymon même dans le Nord; on a par exemple à Vezzani **CARCERA**, à comparer à *carciula* [intrusion du suffixe diminutif -ulu]: *Carcari* [Cargiaca]; *Carcera* [Vezzani]; *Carcerone* [Sartène, Figari]; *Carciara* [Conca]. Des exemples de ce type constituent évidemment un obstacle majeur pour la thèse qui nie la latinisation de la Corse pour faire dériver le corse directement du toscan [voir l'analyse du corse *cherciula*: PE. Guarnerio 1915. Nous illustrerons ci-après par quelques exemples toponymiques les caractères du «latin de Corse», qui se manifestent notamment par de nombreuses particularités sémantiques.

MANDRIA. Le latin **MANDRA** [d'origine grecque] «enclos pour le bétail» a acquis en italien le sens dérivé de «troupeau», ce qui n'est jamais le cas en sarde comme le note Wagner dans son dictionnaire. De même le corse *mandria* signifie «enceinte de pierres ou enclos de bruyères



* C'est vrai: ce n'est pas une prison mais un abri à porcs

Nous avons maintes fois fait mention de l'attitude courante, marquée au sceau de l'insécurité linguistique ou des présupposés idéologiques, qui tend à forcer la réalité en ramenant de force l'usage corse au modèle italien, ou en sanctionnant ce qui est suspecté de tropisme pro-français.

et d'arbousiers entrelacés délimitant le parc à chèvres ou à brebis» et non pas «troupeau» comme le note Falcucci, sans doute d'après l'italien ou bien par extrapolation à partir de *mandrata*, *amandrata*, *amandriata*. Ces expressions s'emploient [d'après le même auteur] à propos «*di pecora o di capra ridotte in mandria*». D'autres auteurs comme Filippini et Marchetti relèvent ici explicitement la différence d'emploi entre le corse *mandria* et l'italien *mandra/mandria*. La littérature corse ignore [à notre connaissance] le sens de troupeau pour *mandria*. Le type est aussi très fréquent en toponymie [où la référence au «troupeau» paraît peu plausible]; nous ne citerons que quelques exemples: Funtana Di Mandriacce [Belgodère]; Mandria Vecchia [Santo-Pietro-Di-Tenda]; Mandriaccia [Salice]; Mandrie Vecchie [Moncale]; Mandrione [Baragogna].

MAGNU. Le latin MAGNUS n'a rien donné dans les langues romanes sauf cas exceptionnels (par exemple *mannu* en sarde) alors qu'il est présent en Corse (et un peu partout) dans la toponymie: Bigumagno [Ventiseri]; Campo Di Magna [Cognocoli-Monticchi]; Ferme de Campo-Magno [Castellare-Di-Casinca]; Magna Suprana [Rogliano]; Magna Suttana [Rogliano]; Marais de Paolomagno [Ghisonaccia]; Monte Magna [Poggio-d'Oletta]; Rio Magno [Antisanti].

GRANDE. Le latin GRANDIS a fini par l'emporter sur MAGNUS dans la majeure partie des langues romanes. Dans les rares attestations toponymiques corses, l'adjectif est placé après le nom: Cala Grande [Bonifacio]; Monte Grande [Ersa]; Monte Grande [Piova]; Tortu Grande [Zicavo]; U Guadu Grande [Ogliastro]. On a ici à faire à une forme qui n'est pas très populaire en corse [chez Falcucci elle ne figure que dans l'annexe qui est l'œuvre de l'éditeur Guarnerio]. D'autres formes [*maiò*, *tamantu*...] sont plus employées. Cela est confirmé par certaines particularités phonétiques et les variations graphiques habituelles. La plupart des lexicographes ne donnent comme équivalent du français «grand» que les formes avec -a- [*gran* etc.] et ignorent les formes avec -e- [*gren*, *grende*, *grendu*, *grenda*, *grend'*] qui sont cependant très fréquentes dans toute la littérature écrite. Falcucci les atteste, alors que le *Dizziunariu* du

Muntese se contente sous l'article grande de signaler que l'on a «*grende dans certaines régions*». En réalité *gren* est présent du Nord au Sud; par exemple M. Poli et R. Coti emploient les formes avec <e>; chez ce dernier on a fréquemment le type *gren tossa*, ou même *ingren tossa* [cette dernière forme est remarquable; on a *ingran* chez Paoli di Taglio ou AL. Massiani: *un ingran parentatu*]. La forme *gren* est fréquente même devant voyelle: *gren omu*, *gren accolta* [R. Coti], parfois avec le sens de «très» [«grandement»: *donna gren mudesta*]. Nous avons une fois de plus une convergence remarquable [mais pas très remarquée] entre corse et sarde: impopularité de *grande* [considéré en sarde comme un italianisme], variations de forme [*grande*, *grandu*, *granda*...]. Wagner précise qu'on dit *grende* dans certaines variétés sardes et que *grende* est la forme «*foneticamente regolare in gallurese*».

MAIÒ. C'est donc souvent le lexique le plus courant qui révèle des spécificités, par exemple *maiò* [*maiori*, latin MAJOR] qualifié de «précieux» par Salvioni en raison des caractéristiques phonétiques de la forme. Celle-ci est aussi remarquable en ce qu'elle signifie «grand» [comme en sarde] et non pas «plus grand» ou «majeur»: dans cette acception *maiò*, *maiori*, *maghjori*, *magiore* sont des italianismes [cf. italien *maggiore*] en dehors d'expressions figées [*a maiò parte* «la majeure partie»]. En corse comme en sarde on a *i maiò* «les grands, les anciens». Nous avons maintes fois fait mention de l'attitude courante, marquée au sceau de l'insécurité linguistique ou des présupposés idéologiques, qui tend à forcer la réalité en ramenant de force l'usage corse au modèle italien, ou en sanctionnant ce qui est suspecté de tropisme pro-français. Ainsi certaines spécificités corses ont été occultées par des proscriptions explicites et injustifiées, y compris par des auteurs qui ont par ailleurs des talents incontestables en tant qu'écrivains. Par exemple le type «*u più maiò*», rigoureusement conforme à la norme du corse, a parfois été qualifié de «*pléonisme évident*» qui devrait être soigneusement évité, *maiò* signifiant déjà «le plus grand» [Filippini, dans son *Vocabulariu*]. ■



EXPOSITION Plein soleil

Fondée en 2020, l'organisation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique De Renava valorise la création contemporaine et le patrimoine en Corse en explorant la question de l'héritage légué par les cultures méditerranéennes. À l'origine d'une biennale d'art qui se tient lors des années paires à Bonifacio, elle y propose aussi, les années impaires, un programme d'exposition. Des institutions artistiques sont ainsi invitées à venir exposer une partie de leur collection en dialogue avec le patrimoine bonifacien, afin de rendre accessible la scène artistiques internationale au cœur d'une des plus belles réserves naturelles de la Méditerranée. Second volet d'un partenariat engagé avec le Centre Pompidou en 2023, l'exposition Plein Soleil présente des œuvres issues de la collection de l'institution, inédites en Corse, au sein de la Caserne Montlaur, espace patrimonial de 5 000 m². Cette nouvelle rencontre entre la collection du Centre Pompidou et la Citadelle de Bonifacio réunit un peu plus de vingt œuvres des départements « arts plastiques », « nouveaux médias », « design » et « cinéma », couvrant une période d'environ soixante ans de création, de 1958 à 2021. Elle invite à « une déambulation immersive et atmosphérique à travers la lumière et la couleur, explorées par les artistes dans plusieurs dimensions – physique, perceptuelle et philosophique ». Sous le commissariat artistique de Prisca Meslier [De Renava], Philippe-Alain Michaud et Philippe Bettinelli, conservateurs du Musée national d'art moderne-Centre Pompidou, la sélection réunit des figures de l'art contemporain français, et international: Yto Barrada, Elisabetta Benassi, Carlos Cruz Diez, Judy Chicago, Studio Drift, Laurent Grasso, Robert Irwin, Mireille Kassar, Ange Leccia, Maurizio Nannucci, Phil Niblock, Chihiro Tanaka avec des œuvres issues de pratiques artistiques variées. Le propos est d'illustrer la manière dont la lumière et ses modulations chromatiques, essentielles à notre compréhension du monde, deviennent une matière artistique à part entière et d'interroger sur la relation entre l'humanité et son environnement. Plein Soleil s'inscrit également dans le cadre du programme Constellation qui vise à diffuser la collection du Centre Pompidou hors-les-murs, dans un contexte de fermeture pour travaux sur cinq ans du musée.

Jusqu'au 4 octobre 2025 (du mardi au samedi, 10h-20h). Caserne Montlaur, Bonifacio.

i 04 95 73 1188 & bonifacio.fr/a-voir-a-faire/agenda/tout-lagenda/



JEUNE PUBLIC Luciula

Deuxième édition pour ce festival de cinéma jeune public en plein air initié par la municipalité d'Ajaccio et qui se déroule dans différents quartiers de la ville, avec le concours des médiathèques et centre sociaux mais aussi de la Fnac des Salines, de l'Espace Diamant et du cinéma L'Ellipse. Outre des projections gratuites de films

d'animation [*Linda veut du poulet*, *Flow*, *Calamity*, *Princesse dragon*, *Le peuple loup*, *Amélie et la métaphysique*], Luciula propose des jeux et des ateliers (sur inscription gratuite). L'occasion pour les 6-8 ans de découvrir la chronophotographie et le principe du mouvement par images fixes, en personnalisant par l'ajout de dessins des photos anciennes qui sont ensuite montées pour créer une animation collective. Les 8-12 ans peuvent s'initier en groupe à la création d'un petit film animé à base de papiers découpés, dont ils dessineront décor et personnages et auquel ils donneront un titre, pour in fine assister à la projection de leur œuvre. Enfin, un atelier de théâtre d'ombres destiné aux 6-12 ans, qui vont pouvoir réaliser un petit film grâce à ce procédé: si le théâtre en lui-même sera déjà fabriqué, il leur faut créer une histoire, des éléments de décor et des personnages, puis les animer et enregistrer des voix.

Du 5 au 12 juillet, projections à 21h. Ajaccio.

i et inscriptions : 04 95 50 40 99 & c.abeleime@ville-ajaccio.fr

MUSIQUE Opus Corsica

Pour sa cinquième édition, le festival international itinérant Opus Corsica, sous la direction artistique de la pianiste concertiste

Laura Sibella et de son président Xavier Torre, continue de démocratiser la musique classique. Pour partager et offrir au public une nouvelle émotion et une relation différente aux œuvres, des lieux emblématiques du patrimoine corse, accueillent des récitals de piano solo virtuose, de la musique de chambre, des concerts lyriques à plusieurs voix et différents spectacles autour du piano avec de la danse, de la littérature, mais aussi des polyphonies de Corse et quelques surprises. C'est aussi l'occasion de faire se rencontrer artistes confirmés et jeunes talents. Trois soirées, du 7 au 9, se déroulent dans la cour du Palais Fesch à Ajaccio: grands airs d'opéra [le 7]; récital de violoncelle et piano [le 8] et récital de piano [le 9]. Puis direction Zonza [le 10] pour un concert violoncelle et piano. Une halte à Bonifacio [le 15] pour un récital de piano à quatre mains. Le domaine de Torraccia accueille un spectacle piano et danse [le 17]. Le Bastion de France, à Porto-Vecchio, est le cadre d'une soirée chant et piano [le 18, entrée gratuite]. La cour du palais des Gouverneurs accueille deux spectacles: l'un [le 21] unit piano et théâtre autour du compositeur Frédéric Chopin, l'autre [le 22] est consacré aux grands airs d'opéra. Retour au domaine de Torraccia [le 24] pour la soirée de clôture.

Du 7 au 24 juillet, soirées à 21h, à l'exception de celle du 10 (18h).

Ajaccio / Zonza / Bonifacio / Lecci / Porto-Vecchio / Bastia.

i www.opus.corsica



carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD



Mourir guéri



La lecture des rubriques «santé», dans les journaux, est l'une des plus réjouissantes qui soient: d'abord, parce qu'on y trouve de bonnes nouvelles, ce qui n'est pas le cas à toutes les pages; ensuite, parce que les avancées de la médecine sont une source permanente d'émerveillement. Dans ce domaine, pas question de parler de décadence ou de déclin: les progrès sont fabuleux et la recherche française y prend largement sa part.

Ces mêmes rubriques nous fournissent aussi mille conseils pour rester en bonne santé. On connaît le triptyque: pas de tabac, pas d'alcool, priorité à l'exercice physique. Winston Churchill, mort à 90 ans, fut le contre-exemple le plus célèbre de ce triple conseil, mais une exception ne saurait condamner la règle.

Les recettes pour vivre mieux et plus longtemps s'affinent à ce point qu'on nous fait croire, à condition d'être un peu naïfs ou terriblement obéissants, que l'on va pouvoir par simple volonté prolonger notre vie jusqu'à 90 ou 100 ans, voire plus. Ce qui, soit dit en passant, posera un sacré problème aux régimes de retraite. Pour *Le Figaro*, des médecins ont établi un «scénario alimentaire» très précis. Si on adopte celui-ci à 40 ans, on peut gagner 11,1 ans d'espérance de vie; à 60 ans: 8,6 années d'espérance de vie. Et même à 80 ans, on peut encore gagner 3,4 ans d'espérance de vie. Il convient, dans ce régime, d'augmenter la consommation de céréales, de poisson, de fruits et légumes, de supprimer la consommation de viande transformée, de diminuer la

viande rouge et les boissons sucrées tout en réduisant les produits laitiers, les céréales raffinées, les œufs, la viande blanche, le tout en privilégiant l'huile d'olive. Une sorte de «régime crétois» amélioré.

Tout cela est sûrement vrai. De même qu'il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade, une nourriture saine et faite maison vaut toujours mieux que la malbouffe, les frites à gogo et les produits transformés des supermarchés. Mais tant d'autres impondérables peuvent mener au cimetière!

NUMÉROS VERTS À FOISON

Au-delà des conseils des médecins [qui, parfois, se contredisent], c'est toute notre vie quotidienne qui croule sous les conseils et les injonctions. Quand il fait chaud - c'est d'actualité - on nous explique quand il convient *de fermer les volets et à quelle heure les rouvrir, comment s'habiller, combien de litres d'eau boire par jour. On nous sermonne si on oublie de frapper à la porte des voisins âgés pour brancher leur ventilateur. Traumatisée par la canicule de 2003 (15 000 morts), la France se fait peur d'autant que les températures augmentent d'année en année. Et c'est vrai que la multiplication des canicules n'est pas rassurante. Heureusement, il existe un numéro vert face à la canicule. Ah, les numéros verts, cette jambe de bois des politiques publiques impuissantes! Il en existe pour tout: addiction aux jeux, harcèlement à l'école, agression numérique, maltraitance des personnes âgées, inceste, homophobie, violence,

femmes battues, handicap, suicides dans la police, etc. Un problème? Vite, un numéro vert. Il y en avait même eu un sur les punaises de lit, ce qui avait dû beaucoup distraire les services de renseignement russes, si prompts à faire courir la rumeur d'une France infestée par ces maudites bestioles.

Certes, se moquer est un peu facile. Comme les alertes tempêtes ou orages, les alertes orange et rouge provoquées par la récente canicule ne prêtent pas à sourire et sont utiles. Dommage que s'y ajoute, comme lors du Covid, une nette tendance à l'infantilisation. Même le très sérieux *Le Monde* a été surpris ces derniers jours à écrire dans ses conseils: «*En cas de grosse chaleur, pas question de cuire un poulet.*»

Les éminences qui nous gouvernent, en fait, sont piégées: on se gausse de la multiplication des numéros verts mais on demande à l'État (ou aux maires, ou à Météo France) de tout prévoir et de tout anticiper. Et quand ils le font, ce n'est jamais assez.

Le temps viendra où l'intelligence artificielle nous dictera, chaque matin, la liste de nos tâches, du choix des vêtements au nombre de pas à effectuer et à la liste des périls du jour. Nous ressemblerons à des robots relisant 1984 de George Orwell. Le dérèglement climatique étant ce qu'il est, il nous restera peut-être le droit de choisir si l'on préfère mourir de chaud ou emporté par une tornade un soir d'orage. Peu importe: si l'on a bien suivi tous les conseils ci-dessus, on mourra guéri. ■

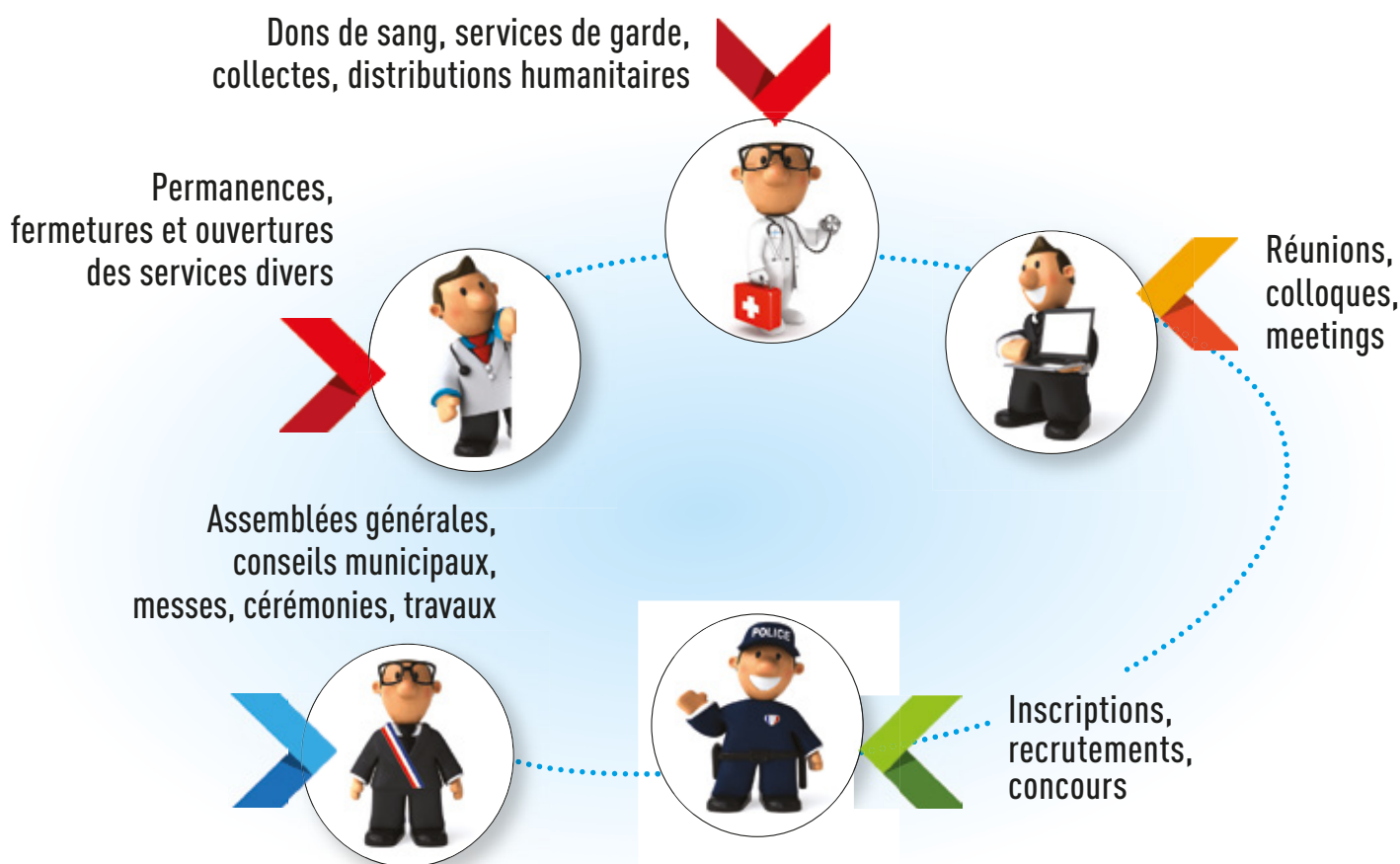
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

